

Loisy et suffirait à en montrer le venin. « La divinité de Jésus-Christ, écrit-il, est un dogme qui a grandi dans la conscience chrétienne, mais qui n'avait pas été expressément formulé dans l'Evangile : il existait seulement en germe dans la notion du Messie, fils de Dieu ». Les apôtres donc ne crurent pas à la divinité de Jésus Christ; ce concept est plus tardif, s'est développé petit à petit, et était complètement formé au moment où Arius vint s'inscrire en faux.

— A peine la condamnation fut-elle prononcée en France que deux partis se formèrent. Les uns reprochèrent au cardinal de Paris d'aller trop vite ; et le parti dit démocrate chrétien, s'il réprouvait certains écarts de langage de Loisy, déclarait que tout dans son livre n'était point repréhensible, et qu'il ne fallait pas le condamner pour quelques incorrections d'expressions à cause du grand service rendu à la cause catholique en réfutant Harnack. L'abbé Gayraud, démocrate chrétien, s'écarta résolument de cette attitude, et dénonça le livre aux lecteurs de l'*Univers-Monde*. Mais le cardinal archevêque de Paris porta la question à Rome, d'autant plus qu'on commençait à affirmer que le Saint-Siège ne condamnerait pas le volume. Peu après venait un autre archevêque, un des tenants de Loisy, et qui agit avec tant d'efficacité qu'il empêcha une condamnation que l'on préparait. Comme cependant il semblait difficile que les tribunaux romains ne s'occupassent point de la question, et que si le livre leur était déféré ils ne pourraient faire autrement que le condamner, le plan des défenseurs de Loisy fut double : dévier en quelque sorte le premier courant qui faisait déférer le volume à l'Index ou au Saint-Office, et faire porter le débat devant la Commission Biblique. Les éléments divers dont était composée cette commission, le grand nombre des consultants, faisaient espérer que la discussion serait longue, et que des mois se passeraient avant que l'on put arriver à une solution qui ralliât tous les suffrages. D'autre part, on faisait agir directement auprès du pape Léon XIII et du cardinal Rampolla, son secrétaire d'Etat, en montrant que la vérité se défend par elle-même, que ces questions sont en train de faire leur chemin dans